



Refus de visa pour retour en france

Par Visiteur

Bonjour, a la suite de mon probleme de base, le pere de mon copain n'a pas retiré sa plainte et durant mon voyage pendant le mois d'aout j'ai reçu deux convocations du comisariat auxquelles je n'ai pas pu me rendre car je n'étais pas en France, j'ai contacté la brigadier conerné afin de m'excuser de mon absence et de prendre un rdv courant le mois de septembre, simplement je viens d'apprendre que j'ai été accepté dans un etablissement français au maroc pour faire mon année de redoublement et revenir en aout en France, je ne pourrais donc pas retourner en france en septembre car mes cours debutent ici au maroc, que faut t il que je fasse afin d'eviter que l'on me refuse le retour en Aout?

Veuillez me repondre avec exactitude et sincerité de ce qu'il en sera.

Si je ne me presente pas a cette convocation, va t on me refuser mon visa long séjour dont jaurai besoin pour retourner en france pour demander une carte de séjour?

Par Visiteur

Bonjour Mademoiselle,

Comme je vous l'avez indiqué il était fort probable que vous soyez convoquée par la police et vous n'avez pas suivi mon conseil et êtes sortie du territoire français.

Il serait vraiment très judicieux que vous vous rendiez à cette convocation.

En effet, si l'on imagine le pire des scénari si vous ne vous rendez pas à cette convocation cela ne signifie pas que l'affaire prendra fin. Il est possible si vous l'enquête est faite que le juge vous déclare coupable en votre absence et de ce fait prononce une peine à votre égard. Il est alors plus que probable que votre demande de visa voit soir refusée ou pire soit acceptée afin que vous puissiez répondre de vos actes devant la justice.

Cordialement

Par Visiteur

Oui mais je suis en quelque sorte obligé de quitter la france car l'ecole ou je suis accepté est mieux que celle ou j'etais en France, Dois je prevenir le commissariat que je ne suis de retour qu'a partir du mois d'aout , est t il possible un report d'un an, maintenant que j'ai quitté la france que dois je faire pour m'eviter un refus de visa? merci

Par Visiteur

SVP aidez moi car je panique énormément , que puis je faire maintenant que je suis en dehord du territoire français?

Par Visiteur

Mademoiselle,

Je comprends parfaitement mais malheureusement je n'ai pas de solution.

La seule possible serait de vous rendre à la convocation.

Il est inconcevable que la police attende un an pour faire son enquête.

Votre seule chance serait que le dossier soit classé sans suite.

Cordialement

Par Visiteur

Est t'il possible que le dossier soit classé sans suite pour une affaire de 10.000 euros, connaissez vous ce cas?
qu'est ce qui justifie le refus du visa long séjour?
peut t'on venir me chercher du maroc pour cette affaire?
faut t'il que je previenne le brigadier que je ne peux pas venir ou risque t'elle de declencher d'autres procedures a mon egard ?merci infiniment

Par Visiteur

Vu mon probleme, savez vous si pour des cas similaires il peut y avoir un classement sans suite?
Comme ils savent que je suis estrangere, ne vont t il pas vouloir m'interdire le retour en france?
Pour les etrangers , existe t il un classement sans suite?

Par Visiteur

Mademoiselle,

Vu mon probleme, savez vous si pour des cas similaires il peut y avoir un classement sans suite?
Du fait du montant du préjudice effectivement il est peu probable que l'affaire soit classée.

Pour les etrangers , existe t il un classement sans suite?
Votre nationalité n'a aucune incidence.

peut t'on venir me chercher du maroc pour cette affaire?
Très peu probable. Vous êtes l'auteur d'un délit qui plus est qui n'a causé qu'un préjudice financier.

qu'est ce qui justifie le refus du visa long séjour?
En principe la menace à l'ordre public. Je ne crois pas que vous constituez une menace mais si vous êtes condamnée il est probable que le visa vous soit refusé. Je ne peux rien affirmer car les dossiers sont traités au cas par cas.

faut t'il que je previenne le brigadier que je ne peux pas venir
Cela n'est pas utile car peu importe votre raison, ils ne peuvent attendre votre retour pour donner une suite à l'affaire.

Par Visiteur

Merci beaucoup,Seul le classement sans suite peut me permettre de revenir en france?
si le visa est refusé,je ne peux rien faire pour l'avoir je parle d'une procedure qui puisse aboutir.
Pouvez vous svp vous renseigner si dans mon cas un classement sans suite est possible, enfin si vous connaissez un cas similaire
est t il possible que le jugement ne soit rendu qu'a mon retour ou l'affaire sera normalement cloturé bien avant?
je suis perdue.
Si je n'ai jamais eu de probleme avant , aucun probleme du tout ni dans mon pays ni ailleurs, le visa me sera refusé quand meme?

Par Visiteur

Je n'ai pas compris la reponse a l'avant derniere citation

Par Visiteur

Seul le classement sans suite peut me permettre de revenir en france?
Pas nécessairement. Je vous ai dit que les demandes de visa étaient examinées au cas par cas.
Effectivement le classement sans suite serait une garantie supplémentaire.

si le visa est refusé,je ne peux rien faire pour l'avoir je parle d'une procedure qui puisse aboutir.
Vous pourrez faire un recours contre le refus.

Pouvez vous svp vous renseigner si dans mon cas un classement sans suite est possible, enfin si vous connaissez un cas similaire
Personne ne peut fournir une réponse. Chaque cas est particulier mais je doute qu'un classement sans suite soit fait car le préjudice est élevé.

est t il possible que le jugement ne soit rendu qu'a mon retour ou l'affaire sera normalement cloturé bien avant?
Les autorités judiciaires n'attendent pas votre présence. Vous serez jugée par une procédure nommée jugement par défaut ce qui signifie que vous serez absente.

Le visa peut être refusé pour menace à l'ordre public. En gros cela signifie que si les autorités consulaires considèrent que vous représentez une menace pour le bien être public le visa peut vous être refusé. Mais comme je vous l'ais dit je ne pense pas que votre cas soit considéré comme une menace.

Par Visiteur

Si mon cas n'est pas considéré comme une menace que se passe t il?

Par Visiteur

Dans ce cas, en principe le visa ne vous sera pas refusé.
Mais l'attribution des visas dépend de plusieurs facteurs.

cordialement

Par Visiteur

SVP, veuillez m'excusez si vous derange.
pour recapituler, le classement sans suite est le moins probable, je serai jugée donc pour amende et prison avec sursis, a ma demande d'un visa on va me le refuser pour menace , si ce n'est pas perçu comme menace je peux avoir un visa? le recours pour refus me garanti d'avoir un visa ou je peux avoir un refus?

Par Visiteur

Mademoiselle,

si ce n'est pas perçu comme menace je peux avoir un visa?
La délivrance du visa est laissée à l'appréciation des autorités consulaires.

le recours pour refus me garanti d'avoir un visa ou je peux avoir un refus?
Bien entendu le recours ne garanti pas la délivrance du visa.

Quand bien même vous remplissez toutes les conditions, la délivrance du visa n'est pas obligatoire.

Cordialement

Par Visiteur

Pour moi le plus important c'est de retourner en France en Aout pour integrer l'ecole de commerce que j'aurai obtenu,si je comprends bien le seul motif pour lequel je peux etre refusé l'entrée en france c'est menace d ordre public?
Mon cas est t il une menace d'ordre public??
svp repondez moi avec precision,
Aussi durant cette année aurais je des courriers de la police ou autre forme de convocation?
MERCI

Par Visiteur

SVP repondez moi

Par Visiteur

Mademoiselle

Je comprends bien.

Mais je ne peux rien affirmer quant à votre délivrance de visa puisque je vous ai déjà précisé que la décision appartient aux autorités consulaires.

Aussi durant cette année aurais-je des courriers de la police ou autre forme de convocation
Etant donné que vous ne résidez plus en France je ne vois pas comment vous pourriez recevoir des courriers.

Cordialement